

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE - TRIBUNAL DE POLICE DE  
GRASSE  
66, Boulevard SADI CARNOT  
06110 LE CANNET

L'Officier du Ministère Public  
à

MAITRE DEHAN SCHINAZI  
174 RUE COURCELLES  
75017 PARIS

**Références à rappeler : RO**

Référence : VOTRE LETTRE RECUE LE  
Rédacteur :

Maître,

Vous avez formé une réclamation à l'amende forfaitaire majorée pour votre client Monsieur PATUCCA Mike pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois 006111 REFUS DE PRIORITE A UNE INTERSECTION DE ROUTES OU L'OBLIGATION DE CEDER LE PASSAGE EST SIGNALEE ART.R.415-7 AL.1, ART.R.411-25 AL.1,AL.3 C.ROUTE. ART.R.415-7 AL.2,AL.3 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à **MANDELIEU LA NAPOULE(06210), DEPARTEMENTALE D6007**, en date du **17/06/2016 à 19h50**, par procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par **GIE MANDELIEU LA NAPOULE**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : \_\_\_\_\_

Après examen de votre dossier, j'ai l'honneur de vous informer du classement sans suite de cette affaire.:

Veillez agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à LE CANNET, le 06/04/2018

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

